



République et canton de Genève

Commune de Chêne-Bougeries

Dans sa séance du 27 septembre 2018, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DE LA PASSERELLE GAUTIER : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 125'000.- TTC)

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et m) et 31, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu la forte dégradation de la passerelle existante qui a nécessité sa fermeture pour des raisons de sécurité,

vu l'expertise technique confirmant la nécessité de reconstruire l'ouvrage,

vu l'accord existant entre les communes de Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg déléguant à cette dernière la maîtrise d'ouvrage,

vu la participation financière de la commune de Chêne-Bougeries à hauteur de 50% du coût total des travaux,

vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, par les membres de la commission des Bâtiments et Travaux, lors de leur séance du 10 septembre 2018,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour et 1 voix contre, par les membres de la commission des Finances lors de leur séance du 13 septembre 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 20 voix pour et 1 voix contre,

- de procéder à la démolition et à la reconstruction de la passerelle du parc Gautier ;
- d'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de CHF 125'000.- TTC ;
- de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'amortir cette dépense au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2019 à 2028.

Art. 25, al. 5 de la Loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 14 novembre 2018.

Chêne-Bougeries, le 5 octobre 2018

Florian GROSS
Président du Conseil municipal